

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC RICHELIEU-YAMASKA

Saint-Robert, le 1^{er} juillet 2020



En raison des canicules et d'une consommation d'eau potable plus importante qu'à l'habitude, la Régie Intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska ainsi que les municipalités membres (Saint-Robert, Yamaska, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Ours) émettent un avis concernant les jours et les heures pour l'arrosage. Cette mesure, qui sera en vigueur jusqu'à nouvel ordre, vise à garantir l'approvisionnement en eau.

La Régie demande toutefois la collaboration des citoyens afin qu'ils modèrent leur consommation en eau pour les jours et mois à venir et qu'ils respectent les heures d'arrosage ci-dessous.

L'arrosage de la pelouse et des jardins est permis :

- *Avec un boyau ou un gicleur : de 20 h à minuit*
- *Avec un système d'arrosage automatique : de minuit à 3h*
- *Les jours pairs : pour les numéros d'immeubles pairs*
- *Les jours impairs : pour les numéros d'immeuble impairs*

Au besoin, la Régie et/ou les municipalités membres se réservent également le droit d'annoncer une interdiction d'utilisation de l'eau à des fins non essentielles (arrosage, remplissage de piscine, lavage de voiture).

Merci de votre collaboration.

La direction.

